

REPAIRAIRNE

regroupement de pairs des arts indépendants de recherche et d'expérimentation

LEXIQUE

Les arts *indépendants* se réclament des pratiques artistiques où l'artiste détient tout le pouvoir artistique et éditorial sur son œuvre, de sa conception à son itération finale. Il-elle est le premier titulaire des droits et perçoit la majeure partie des redevances liées à sa diffusion, à sa distribution ou à sa vente, qu'il-elle peut, sous licence, confier à un tiers indépendant.

Œuvre indépendante

Est considérée comme une œuvre indépendante :

Une œuvre dont la conception, la réalisation et les modes de diffusion résultent d'un processus créatif et décisionnel sur lequel l'artiste et le collectif d'artistes a plein pouvoir, et ce, malgré toute entrave.

Œuvre de recherche

Est considérée comme œuvre de recherche :

Une œuvre qui se consacre à la réflexion et à l'approfondissement de processus, de techniques ou de technologies, de formes et de vocabulaires existants en ayant pour objectif d'en faire naître de nouveaux.

Œuvre d'expérimentation

Est considérée comme une œuvre d'expérimentation :

Une œuvre fondée sur l'observation de processus, de techniques ou de technologies, de formes et de vocabulaires en développement et dont la visée est de créer des explorations artistiques évolutives